

Énoncé de qualification

Le présent énoncé est soumis en vertu du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties portant sur la procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (ICC-ASP/1/Res.7), adoptée le 9 septembre 2002.

L'Ambassadrice Mirjam Blaak Sow répond aux critères énoncés au paragraphe 1 de la résolution susmentionnée, à savoir, « les candidats doivent jouir de la plus haute considération morale, être connus pour leur impartialité et leur intégrité et être compétents en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. »

Au tout début de sa carrière, après l'obtention de sa maîtrise en droit, l'Ambassadrice Mirjam Blaak Sow a eu le privilège d'être affectée au bureau de Nairobi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) à titre d'administratrice chargée de la protection. Ce poste a porté M^{me} Blaak Sow en contact direct avec des victimes de conflits et de troubles civils, celles-là mêmes pour lesquelles le Fonds a été créé. Dans ce rôle, M^{me} Blaak Sow a contribué à la conception de solutions pratiques pour améliorer le sort des victimes.

L'Ambassadrice Blaak Sow jouit de la plus haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité, comme le démontrent ses 34 ans de carrière, passés essentiellement dans les milieux internationaux.

M^{me} Blaak Sow a été nommée Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de l'Ouganda en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Union européenne en 2012. Auparavant, elle avait été Ambassadrice adjointe affectée à Bruxelles mais basée à La Haye représentant l'Ouganda auprès de toutes les institutions légales, y compris la Cour pénale internationale (CPI), la Cour internationale de Justice (CIJ) et la Cour permanente d'arbitrage (CPA), le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Un autre aspect clé de son mandat incluait la promotion du tourisme, du commerce, du transfert de technologies et des investissements, une expérience qui sera cruciale pour la défense et la promotion du Fonds.

L'Ambassadrice Blaak Sow a joué un rôle clé dans les préparatifs d'accueil de la Conférence de révision en Ouganda en 2010. Le processus incluait la préparation et coordination des visites aux communautés touchées au cours des mois précédant la Conférence. Ces visites ont rapproché la CPI et les États Parties des victimes, enrichissant le débat sur les problèmes des victimes dans le cadre des séances plénières de la Conférence de révision et des séances subséquentes de l'Assemblée des États Parties.

Auparavant, l'Ambassadrice Blaak Sow avait présenté l'œuvre de Interplast Holland au Fonds au profit des victimes. Interplast, une organisation vouée à la chirurgie réparatrice, a réhabilité de nombreuses victimes de crimes commis par la Lord's Resistance Army (LRA) dans le nord de l'Ouganda.

De plus, l'Ambassadrice Blaak Sow possède une grande expérience en collecte de fonds grâce à sa participation à divers conseils, ce qu'elle estime sera d'une grande utilité pour le Fonds.

L'Ambassadrice Blaak Sow est ancienne présidente du Conseil du Mécanisme d'intervention rapide pour l'administration de la justice, au sein duquel elle a été active depuis sa création. À ce titre, M^{me} Blaak Sow a joué un rôle clé dans le développement du Mécanisme et la formation de son personnel au niveau national de façon que celui-ci puisse réagir rapidement aux demandes d'enquête sur les violations de droits de la personne, notamment dans les cas de crimes sexuels et sexués, pour lesquels il existe maintenant une liste d'enquêteurs de premier plan prêts à intervenir à brève échéance.

L'Ambassadrice Blaak Sow est membre du Conseil d'administration de *Africa Legal Aid* (AFLA) ; à ce titre, elle se consacre à la bonification et au renforcement des efforts pour mettre fin à l'impunité et pour rendre justice aux victimes.

Ayant reçu une formation professionnelle en médiation juridique, l'Ambassadrice Blaak Sow a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de l'article 86 sur la coopération entre la CPI et son pays, l'Ouganda, notamment dans le cadre de la première affaire renvoyée à la CPI. Ses compétences en médiation et en négociation ont maintes fois été sollicitées dans la recherche d'un consensus au sein du groupe de pays de la région d'Afrique.

L'Ambassadrice Blaak Sow collabore étroitement avec la Cour depuis 12 ans : elle a présidé des groupes de travail sur la représentation géographique équilibrée et la parité hommes-femmes, est très respectée dans les milieux diplomatiques pour ses inlassables efforts de représentation de l'Ouganda, de l'Afrique et des victimes, et entretient de bonnes relations de travail avec les juges et d'autres membres de la Cour.

Alors que le Fonds amorce la prochaine phase d'élargissement de son rayon d'action, la connaissance et compréhension de l'Ambassadrice Blaak Sow de la région d'Afrique, de sa complexité, des défis et possibilités qu'elle représente, ainsi que les contacts de M^{me} Blaak Sow auprès des gouvernements et de la société civile, représenteront un atout pour le Conseil.
